

Sécheresse - Les contrôles se poursuivent sur le terrain

Mis à jour le 24/10/2026

Compte tenu du niveau des cours d'eau et des lacs en cette fin octobre et pour préserver l'alimentation potable issue du système Neste, les contrôles se poursuivent sur le terrain.

En coordination avec les services de l'État, les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) poursuivent leurs opérations de sensibilisation et de contrôle afin de veiller au respect des mesures fixées par les arrêtés préfectoraux.

Entre le 30 mai et le 20 octobre 2026, **646 contrôles ont été réalisés sur l'ensemble du département**, concernant notamment 569 exploitants agricoles, 34 collectivités territoriales, 10 entreprises et 33 particuliers. Ces contrôles ont déjà donné lieu à **6 procédures administratives et 13 procédures judiciaires** pour non-respect de la réglementation relative aux usages de l'eau en période de restriction.

Malgré cette mobilisation, des infractions persistent. Un signalement adressé à la Direction départementale des territoires (DDT) a ainsi conduit les agents de l'OFB à constater qu'un exploitant agricole poursuivait ces derniers jours des prélèvements interdits dans l'Arrats, alors même que le débit de réalimentation de ce cours d'eau avait été fortement réduit afin de préserver les ressources disponibles. Ce manquement a fait l'objet d'une procédure dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Compte tenu du maintien de l'ensemble des cours d'eau du département en niveau de crise, ces contrôles se poursuivront aussi longtemps que les restrictions liées au niveau actuel des cours d'eau et des retenues resteront nécessaires. L'OFB, la Police nationale et la Gendarmerie maintiendront une vigilance accrue sur le terrain afin de faire respecter les mesures de restriction et de préserver en priorité les usages essentiels de l'eau.